



GRAND CONSEIL

## Motion - 23\_MOT\_23 - Sébastien Cala et consorts - Valorisons le bénévolat !

### Texte déposé :

Sport, Culture, Jeunesses, Caritatif, Santé, Environnement, Pompiers, Politique, voilà quelques domaines dans lesquels le bénévolat ou volontariat est essentiel au bon fonctionnement de notre société. Des milliers de personnes chaque année passent des dizaines ou plutôt des centaines d'heures à, entre autres, développer, coordonner, servir, accueillir, planifier, conseiller, construire, accompagner ou gérer des activités qui sont bénéfiques pour l'ensemble de la société.

En 2019, 61% de la population suisse était actif au sein d'une association ou d'une organisation à but non lucratif et 34% y exerçait un « travail bénévole ou volontaire »<sup>[1]</sup>. Ce taux monte à 39% de la population si l'on ne prend en considération que les personnes âgées de 15 ans ou plus<sup>[2]</sup>.

Dans le domaine caritatif ou dans les organisations de jeunesse, l'investissement de ces bénévoles atteint 3,2h hebdomadaires en moyenne nationale alors que pour le sport ou la culture, l'engagement est de 2,4h hebdomadaires, toujours en moyenne nationale<sup>[3]</sup>. **Ce travail bénévole est essentiel au bon fonctionnement de notre société, nous en profitons toutes et tous directement ou indirectement.** Pourtant, comme l'ont relevé certains médias récemment, il est difficile de trouver des bénévoles, notamment des bénévoles qui s'investissent de manière durable dans une organisation<sup>[4]</sup>.

Dès lors, il semble important de se questionner quant à la manière de favoriser et valoriser le bénévolat. Si des indemnités financières existent pour certaines fonctions, l'aspect financier n'est assurément pas une motivation pour les bénévoles<sup>[5]</sup>. Selon une étude menée par trois chercheuses de l'*Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle*, la première motivation de l'engagement bénévole semble être une volonté d'agir, plutôt en groupe et d'aider<sup>[6]</sup>. Chez les jeunes, il existe aussi une volonté d'étendre ses connaissances et de gagner en expérience<sup>[7]</sup>.

Il faut souligner qu'en réalisant des tâches très variées, les bénévoles développent des compétences autant transversales que spécifiques. Comme le relèvent Sandrine Cortessis, Saskia Weber Guisan et Evelyn Tsandev, « le bénévolat est [en effet] une forme de travail au sens large, qui n'a pas pour but de gagner sa vie, mais de réaliser un objectif commun en agissant, en coopérant, en mobilisant des ressources et des compétences dans un contexte et dans une situation donnée »<sup>[8]</sup>.

Ces compétences, qui sont justement développées au fil de l'activité bénévole, parfois très éloignées des compétences professionnelles ou acquises en formation par les personnes concernées, sont une richesse qu'il est possible et nécessaire de valoriser.

La reconnaissance des acquis est une manière de valoriser ces compétences développées dans le cadre bénévole. L'Etat de Vaud a d'ailleurs une certaine expertise dans ce domaine puisqu'il certifie déjà un grand nombre de compétences acquises dans le cadre professionnel via l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle<sup>[9]</sup>. Sous certaines conditions, l'activité bénévole peut en outre être validée

en tant que stage de préformation obligatoire pour accéder à certaines formations HES[10]. C'est de ce fait déjà une forme de valorisation des acquis du travail bénévole.

Aujourd'hui, il existe différentes structures qui attestent ou certifient le travail bénévole, c'est notamment possible de le faire en ligne via la plateforme de Benevol Suisse[11], mais il existe aussi d'autres structures associatives telles que vitam in B[12], des acteurs privés comme l'Académie suisse de valorisation des expériences et des compétences[13] ou encore certaines structures qui certifient elles-mêmes leurs bénévoles, sans parler des différentes plateformes d'engagement de bénévoles qui permettent de mettre en valeur les expériences acquises par chacune et chacun via des profils personnalisés. Tout cela amène peu de lisibilité et il est difficile pour les bénévoles ou les employeurs d'évaluer la valeur des attestations ou des certifications qui restent globalement mal connues et mal reconnues. Il existe par ailleurs un très grand nombre de structures qui n'ont tout simplement pas les ressources pour attester elles-mêmes les compétences développées durant l'engagement bénévole. Cet état de fait est quelque peu regrettable car la certification des compétences bénévoles représente un atout potentiel pour les bénévoles qui souhaitent s'insérer ou se réinsérer professionnellement sur le marché du travail. Si tous les bénévoles ne souhaitent pas faire certifier leur travail, cette possibilité doit pouvoir exister, basé sur des critères indépendants et objectifs. Une action étatique est donc nécessaire, basée sur le cadre qui existe d'ores et déjà, en particulier la validation des acquis de l'expérience (VAE).

C'est pourquoi les soussignées et soussignés ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'élaborer, en concertation avec les acteurs du domaine, un cadre légal afin de certifier des compétences acquises dans le cadre d'activités bénévoles, via l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle. Ce but pourrait notamment être atteint par une modification de la Loi sur la formation professionnelle, en s'inspirant de la procédure de validation d'acquis (articles 67 et suivants de la loi).

[1] LAMPRECHT Markus, FISCHER Adrian & STAMM Hanspeter, *Observatoire du bénévolat en Suisse 2020*, Zurich : Editions Seismo, p. 39.

[2] *Ibid.*, p.40.

[3] *Ibid.*, p.45.

[4] RTS, « Le grand débat - Bénévolat, qui veut encore s'engager ? », *FORUM*, 07.03.2023.

[5] LAMPRECHT Markus, FISCHER Adrian & STAMM Hanspeter, *op. cit.*, pp. 97-98.

[6] CORTESSIS Sandrine, WEBER GUISAN Saskia, TSANDEV Evelyn, *Le bénévolat des jeunes, une formation alternative d'éducation*, Zurich : Editions Seismo, p. 30.

[7] *Ibidem.*

[8] *Ibid.*, p. 27.

[9] <https://www.vd.ch/themes/formation/formations-pour-les-adultes/certification-professionnelle-pour-adultes-cfc-afp/validation-des-acquis-de-l'experience-vae> (Consulté le 15.08.2022).

[10] Loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ), article 30.

[11] <https://www.benevol.ch/fr/> (Consulté le 15.08.2023).

[12] <https://www.vitaminb.ch/> (Consulté le 18.08.2023)

[13] GROSJEAN Marianne, « L’homme qui remet les femmes au travail », 24 Heures, 16.02.2023.  
Voir également <https://valorisation-des-femmes.ch/> (Consulté le 15.08.2023)

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Rydlo (SOC)
2. Amélie Cherbuin (SOC)
3. Carine Carvalho (SOC)
4. Cédric Roten (SOC)
5. Céline Misiego (EP)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claire Attinger Doepper (SOC)
8. David Raedler (VER)
9. Denis Dumartheray (UDC)
10. Elodie Lopez (EP)
11. Felix Stürner (VER)
12. Géraldine Dubuis (VER)
13. Guy Gaudard (PLR)
14. Joëlle Minacci (EP)
15. Julien Eggenberger (SOC)
16. Laure Jatton (SOC)
17. Laurent Balsiger (SOC)
18. Marc Vuilleumier (EP)
19. Martine Gerber (VER)
20. Muriel Thalmann (SOC)
21. Nathalie Jaccard (VER)
22. Nicola Di Giulio (UDC)
23. Nicolas Bolay (UDC)
24. Patricia Spack Isenrich (SOC)
25. Romain Pilloud (SOC)
26. Sandra Pasquier (SOC)
27. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
28. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
29. Théophile Schenker (VER)
30. Valérie Zonca (VER)
31. Vincent Jaques (SOC)
32. Yannick Maury (VER)
33. Yves Paccaud (SOC)